

INSTRUMENTS DE CARRIÈRE DU FNS

DOCUMENT INTERNE SSP: VERSION D'AOÛT 2025

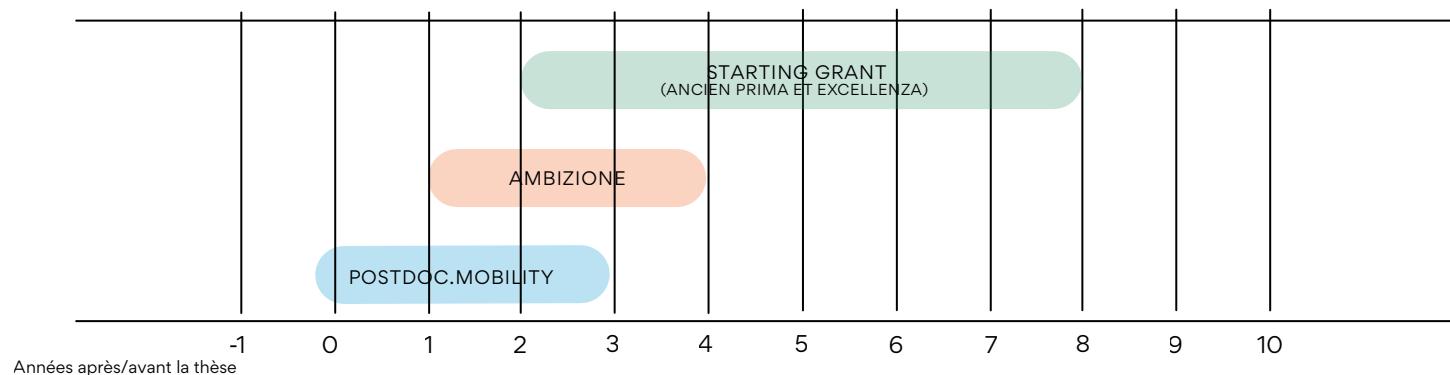


Les instruments du FNS évoluent rapidement. Référez-vous à la réglementation du FNS et à la version actualisée de ce guide.

Les instruments d'encouragement de carrière soutiennent en premier lieu les chercheur·ses à titre individuel dans le cadre d'un projet de recherche de leur conception. Contrairement aux encouragements de projets, selon l'instrument, ils·elles peuvent demander à toucher une bourse ou un salaire.

FENÊTRE D'ÉLIGIBILITÉ

Pour les instruments de carrière, l'admission à soumettre une requête est limitée par un délai défini. Cette fenêtre d'éligibilité peut être prolongée sur demande pour des raisons communément admises selon l'article 1.11 du règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides.



OBJECTIFS

POSTDOC.MOBILITY

Développer son expertise de recherche à l'étranger

Durée: 1 - 2 ans,
Montant: Salaire selon barème FNS + 5'000CHF frais de recherche



Boursier·e

Pas d'emploi de collaborateur·trices

AMBIZIONE

Diriger son projet de recherche

Durée: max 4 ans,
Montant: max 250'000 CHF + salaire PI



Maitre assistant·e Ambizione



Autres collaborateur·trices hors doctorant·e et postdoctorant·e

STARTING GRANT

Diriger son projet de recherche et son équipe

Durée: max 5 ans,
Montant: max 1 mio CHF + salaire PI



Prof. assistant·e sans tenure track



Postdoc



Doctorant·es en co-direction UNIL



Autres collaborateur·trices

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

CRITÈRES D'ÉVALUATION DU FNS

CANDIDAT·E

- Accomplissements scientifiques à ce jour (qualité)
- Capacité à ce jour de réaliser le projet et d'y apporter une contribution personnelle
- Développement de carrière et mobilité (passée et future).

PROJET DE RECHERCHE

- Pertinence scientifique, qualité, originalité et actualité
- Adéquation de l'approche, de la méthodologie et faisabilité
- Faisabilité durant le séjour de recherche.

INSTITUTION HÔTE

- Pertinence et valeur ajoutée au projet
- Capacité à garantir l'indépendance, le développement intellectuel et la formation continue du·de la requérant·e.

CANDIDAT·E

- Accomplissements scientifiques (qualité, indépendance)
- Réalisations par rapport à l'âge académique net
- Parcours professionnel et mobilité (passée et future)
- Indépendance scientifique dans l'institution choisie.

PROJET DE RECHERCHE

- Importance scientifique, originalité, actualité et autonomie du projet
- Démarche, méthodologie et faisabilité
- Portée hors du monde scientifique (pour recherche appliquée).

INSTITUTION HÔTE

- Pertinence et valeur ajoutée au projet
- Capacité à garantir l'indépendance, le développement intellectuel et la formation continue du·de la requérant·e.

CANDIDAT·E

- Capacité démontrée à mener des recherches novatrices (*ground-breaking nature and impact*)
- Créativité et pensée originale dans les travaux antérieurs
- Expertise scientifique et compétences nécessaires pour exécuter le projet .

PROJET DE RECHERCHE

- Impact potentiel sur les défis majeurs
- Objectifs ambitieux dépassant l'état de l'art (caractère innovant de l'approche et des concepts)
- Faisabilité de l'approche scientifique au regard du caractère novateur (*ground-breaking nature*) et ambitieux
- Adéquation entre la méthodologie, l'organisation du travail, les ressources, le calendrier, l'engagement du·de la PI et les objectifs visés par le projet.

PROCEDURE D'ÉVALUATION FNS

Étape 1

Évaluation scientifique par 2 membres du panel à titre de rapporteur·se + évaluation externe sur demande.

Étape 2

Réunion du panel et votation sur la base de la requête, des informations sur les requérant·es, des recommandations des rapporteur·euses, (des expertises externes sur demande).

PHASE I

Étape 1
Évaluation et classement des requêtes par minimum deux membres du panel, agissant comme expert·es indépendant·es

Étape 2

Réunion du panel d'évaluation: discussion et classement des requêtes

Étape 3

Transmission du classement au Comité de programme Carrière, qui sélectionne les requêtes pour la phase II selon le budget disponible.

PHASE II

Étape 4
Évaluation des requêtes par des expert·es externes

Étape 5

Réunion du panel : entretien avec les candidat·es sélectionné·es (présentation + Q&A). Discussion, notation et classement final

Étape 6

Transmission du classement au Comité de programme Carrière, qui sélectionne les projets à financer selon le budget disponible.

PROCEDURE SSP DES LETTRES DE SOUTIEN INSTITUTIONNEL UNIL

En SSP, les soutiens suivent la “Procédure concernant l’obtention du soutien institutionnel”.

Pas de lettres de soutien de l’UNIL,
mais de l’institution hôte à
l’étranger et/ou du·de la
superviseur·e.

Attestation **détaillée**
(Dir.Institut + Doyen·ne SSP)
+
Attestation **générale**
(Vice-Recteur·trice à la recherche)

Attestation **générale (uniquement)**
(Vice-Recteur·trice à la recherche)
**Motif à changement et ajout d’une attestation détaillée*

CANDIDAT·E

Envoi du dossier complet à la direction de l’Institut

- Une esquisse de projet (950 mots max) et CV
- Une estimation des besoins habituels et spécifiques à financer par l’Institut d’accueil
- Une information sur les collaborateur·trices engagé·es dans le projet (nombre, fonction, taux et durée d’engagement)
- Une information concernant l’Institut et l’unité de recherche envisagés pour héberger le projet avec une courte justification.

Min 10
semaines
avant délai
FNS

DIRECTION D’INSTITUT

Chaque candidature est examinée par l’Institut, avec les critères suivants :

- La qualité des candidatures
- Les critères d’éligibilité du FNS
- Les critères d’évaluation du FNS
- Compétences des candidat·es et complémentarité avec les domaines de l’institut
- Le soutien institutionnel disponible
- Le potentiel d’intégration à long terme
- Les perspectives de collaboration au sein de l’Institut, de la Faculté et/ou de l’Université.

**Le nombre de candidat·es soutenu·es par l’Institut n’est pas limité.*

Min 7
semaines
avant délai
FNS

La Direction d’Institut envoie à recherche.ssp@unil.ch les dossiers soutenus et les attestations suivantes:

Si attestation détaillée + générale

L’Institut suit un **modèle** de lettre détaillée fourni par le FNS contenant a minima:

- Dates de début et fin du projet. En-tête officiel de l’Institut
- Signature manuscrite du directeur de l’Institut. Espace pour la signature du Doyen SSP
- Prise de position sur l’intérêt du projet pour l’institut
- Synergies envisagées.

**Lettre jointe au dépôt du projet et destinée à l’évaluation par le FNS. *Lettre destinée uniquement à l’évaluation interne à l’UNIL (non transmise au FNS). Un argumentaire solide est recommandé afin de maximiser les chances des candidat·e.s.*

Si attestation générale uniquement

L’Institut fournit une lettre contenant:

- Dates de début et de fin du projet
- Prise de position sur l’intérêt du projet pour l’Institut
- Synergies envisagées.

DECANAT

Le Décanat, sur préavis de l’Institut et du Dicastère Recherche SSP évalue les dossiers selon les mêmes critères que l’Institut.

Si attestation détaillée + générale

- Signature par le·la Doyen·ne de l’attestation détaillée
- Envoi de l’attestation détaillée et du dossier au Vice-Recteur·trice à la recherche pour la constitution de l’attestation générale.

Si attestation générale uniquement

- Envoi du préavis positif, de la lettre de soutien de l’Institut et du dossier complet au·à la Vice-Recteur·trice à la recherche (par le Dicastère Recherche SSP).

POSTDOC.MOBILITY

APPROFONDIR L'EXPÉRIENCE DE RECHERCHE GRÂCE À UN SÉJOUR À L'ÉTRANGER

OBJECTIF

Réaliser un séjour de recherche à l'étranger pour approfondir ses connaissances, renforcer le réseau, l'indépendance et le profil scientifique en vue d'une carrière en Suisse.

FINANCEMENT

- Subside pour l'entretien personnel. Le montant de base est fixé selon un tarif standard lié au coût de la vie du pays. (Il s'agit de bourse et non de salaire)
- Fonds de recherche de 5'000CHF
- Allocations pour enfants de 12'000CHF
- Frais de voyages selon tarif lié à la zone géographique
- Les overheads de l'institution hôte ne sont pas couverts par le FNS
- Si vous bénéficiez de fonds tiers qui dépassent CHF 15'000 CHF par an, l'excédent sera déduit du subside FNS.

DURÉE

12 à 24 mois. Début: Min 6 mois après soumission, max 12 mois après décision.

POURCENTAGE DE TRAVAIL

100% ou 80% en cas de devoir d'assistance, enseignement, activités cliniques.

DÉLAI DE SOUMISSIONS

1er février et 1er août 17:00 (heure suisse) via la plateforme MySNF.

ÉLIGIBILITÉ INSTITUTION D'ACCUEIL

- À l'étranger
- Différente de celui de la formation (BA, MA ou PhD)
- 1 ou plusieurs institutions possibles
- Max ⅓ du temps en Suisse
- Max ¼ du temps dans institutions professionnelles (industrie, administration, etc. ; mobilité intersectorielle)
- En principe pas dans le pays d'origine des requérant·e (excepté en CH).

LETTRE D'ACCUEIL INSTITUTIONNELLE

- Pour séjour d'au moins 1 mois
- En-tête officiel de l'institution hôte
- Signature originale du·de la responsable de l'institution ou du·de la professeur·e hôte (pas de mail)
- La date du début et de fin de la bourse
- Stipuler l'infrastructure nécessaire à la réalisation du projet mise à disposition pour toute la durée du séjour
- Si la bourse est insuffisante, l'institut d'accueil doit couvrir la différence et le confirmé dans la lettre.

ELIGIBILITE CANDIDAT·E

- Doctorat (PhD, MD-PhD) ou obtention du doctorat dans les 9 mois après soumission
- Soumission dans les 3 ans après l'obtention du doctorat, la date de la soutenance privée fait foi
- Nationalité suisse, permis de séjour (C, B, L, G), mariés ou vivant en partenariat enregistré avec une personne de nationalité suisse
- 2 ans minimum de recherche en Suisse (pour non-ressortissant·es CH).

LETTRE SOUTIEN MENTOR

- Pour séjour d'au moins 6 mois
- Décrire le soutien scientifique apporté au projet, la promotion de l'indépendance scientifique du·de la candidat·e, le soutien au développement intellectuel et à la formation continue, les ressources mises à disposition en cas d'octroi de la bourse.

Les deux lettres peuvent être rédigées par la même personne.

TAUX DE SUCCÈS EN SHS

2024: 44,4% (fév) et 34,7% (août)
2023: 49,5% (fév) et 50,4% (août)

POSTDOC.MOBILITY

CRITÈRES D'ÉVALUATION

CANDIDAT·E

- Accomplissements scientifiques à ce jour (qualité), relative à l'âge académique net
- Capacité à ce jour à réaliser le projet et d'y apporter une contribution personnelle
- Développement de carrière et mobilité (passée et future).

PROJET DE RECHERCHE

- Pertinence scientifique, qualité, originalité et actualité
- Adéquation de l'approche, méthodologie et faisabilité
- Faisabilité durant le séjour de recherche.

INSTITUTION HÔTE

- Pertinence et valeur ajoutée au projet
- Capacité à garantir et promouvoir l'indépendance, le développement intellectuel et la formation continue du·de la requérant·e
- Pour RG : valeur ajoutée à une carrière scientifique en Suisse.

CALENDRIER

Délai de soumission

aout/fév

Évaluation scientifique par 2 membres du panel (éval. écrites et éval. externes sur demande)

oct/nov
avril/mai

Réunion du panel (liste des membres disponibles sur site FNS)

oct/nov
avril/mai

Communication des décisions

mi-déc /mi-mai

Début de projet au plus tôt

fév/aout

POSTDOC.MOBILITY RETURN GRANT (RG)

OBJECTIF

Terminer en Suisse le projet réalisé à l'étranger ou lancer un nouveau projet en Suisse

ELIGIBILITÉ CANDIDAT·E

- Les subsides de retour sont demandés par les bénéficiaires de Postdoc.Mobility, pendant la durée de la bourse aux délais officiels du FNS.

ÉLIGIBILITÉ INSTITUTION D'ACCUEIL

- En Suisse. Possibilité de choisir la même institution que la formation (BA, MA, PhD).

FINANCEMENT

- Le salaire avec les charges sociales
- 5'000 CHF par an comme fonds de recherche (frais de recherche et frais de congrès).

SOUMISSION

- Pendant la procédure d'évaluation d'un subside de retour, possibilité de déposer en parallèle une requête Ambizion ou SNSF Starting Grants.

DURÉE

- 3 à 12 mois. La période de recherche financée par le subside de retour suit généralement la fin de la bourse Postdoc.Mobility et commence directement après le retour de l'étranger, mais au plus tard douze mois après la fin de la bourse.

POURCENTAGE DE TRAVAIL

- 100% ou 80% en cas de devoir d'assistance, enseignement, activités clinique.

CONDITIONS UNIL

- À l'UNIL, les candidat·es ont la fonction de "Chercheur·se FNS Senior".

AMBIZIONE

UN PREMIER PAS VERS L'INDÉPENDANCE SCIENTIFIQUE

OBJECTIF

Les subsides Ambizione permettent aux chercheur·es de se profiler scientifiquement et d'atteindre une indépendance scientifique précoce dans le cadre d'un projet de recherche autonome.

NOUVEAUTÉS 2025

- Il n'est plus possible d'engager de doctorant·es et de postdoctorant·es dans le cadre d'un Ambizione. Le montant maximal alloué à un projet d'une durée de 4 ans est réduit à 250 000 CHF
- Les resoumissions sont désormais traitées comme de nouvelles requêtes.

ELIGIBILITÉ CANDIDAT·E

- Fenêtre d'éligibilité entre 1 et 4 ans après la défense de thèse
- Activité de recherche d'au moins 1 an après la défense de thèse à min 80%.

POURCENTAGE DE TRAVAIL

100% ou 80% en cas de devoir d'assistance, enseignement ou activités clinique.

DELAI DE SOUMISSIONS

Début novembre, 17:00h (heure suisse).

CATÉGORIE DU SUBSIDE

- « Subside Ambizione avec salaire » (salaire du·de la bénéficiaire et fonds de projet)
- « Subside de projet Ambizione » (uniquement les fonds de projet).

DURÉE

Minimum 2 ans, maximum 4 ans.

FINANCEMENT

- Salaire de la personne requérante
- Les fonds de recherche de max 250'000CHF.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

CANDIDAT·E

- Accomplissements scientifiques (qualité, indépendance)
- Réalisations par rapport à l'âge académique net
- Parcours professionnel et mobilité passée et future
- Indépendance scientifique dans l'institution choisie.

PROJET DE RECHERCHE

- Importance scientifique, originalité, actualité et autonomie du projet
- Démarche, méthodologie et faisabilité
- Portée hors monde scientifique (pour recherche appliquée).

INSTITUTION HÔTE

- Pertinence et valeur ajoutée au soutien scientifique du projet
- Capacité à garantir et promouvoir l'indépendance, le développement intellectuel et la formation continue du/de la requérant·e.

MOBILITÉ AMBIZIONE

Lieu de séjour en Suisse ou à l'étranger

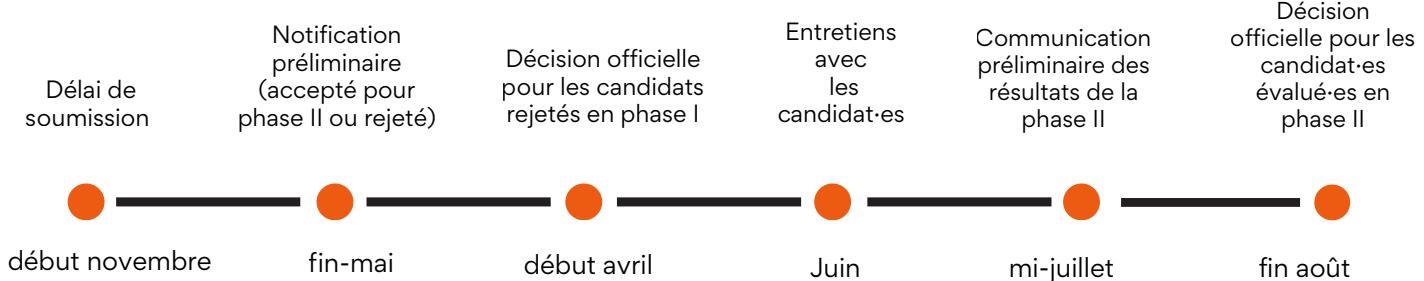
- a. Institution de recherche non commerciale (institution hôte)
- b. Institution orientée vers la pratique (industrie, administration; mobilité intersectorielle, etc.)
- c. De brefs séjours ou des collaborations internationales.

Durée totale maximale : 12 mois

- Possibilité de répartir entre plusieurs institutions et sur différentes périodes
- Si durée du subside de projet inférieure à 4 ans, durée maximale des séjours réduite proportionnellement.

AMBIZIONE

CALENDRIER



TAUX DE SUCCÈS 2024: 15,63%

PRATIQUES ADMINISTRATIVES DE L'UNIL

FONCTION À L'UNIL

Maître assistant·e Ambizione FNS (MA Ambizione FNS)

TYPE DE FINANCEMENT

Les postes de maîtres assistant·e·s Ambizione FNS sont financés par le fonds FNS. Ils sont régis par la LUL, le CO, le Règlement du FNS et la Directive 1.33 de la Direction de l'UNIL.

REMUNERATION

Les classes de salaire du·de la MA Ambizione FNS sont les mêmes que celles des Maître assistant·es, à savoir les classes 28-31. Salaire initial : CHF 105'507.- (13e salaire inclus, valeur 2025)

TAUX D'ACTIVITÉ

Les MA Ambizione FNS sont engagé·e à 100%. NB : A la différence des maîtres assistant·es, le cahier des charges ne comprend pas d'enseignement.

EMPLOI DES COLLABORATEUR·TRICES

Depuis 2025, l'engagement de doctorant·es et postdoctorant·es n'est plus possible. L'engagement dans la catégorie "autres collaborateur·trices" du FNS reste possible, avec les fonctions UNIL suivantes;

- **Chercheur·es FNS junior :** Chercheur·es titulaire d'un MA ne préparant pas de doctorat
- **Personnel administratif et technique (PAT) :** Titulaires d'un doctorat ne visant pas de qualification scientifique complémentaire et ne remplissant pas les conditions de la catégorie postdoc du FNS (5 ans après l'obtention de la thèse). Ex: Chargé·es de recherche, laborantin·es, etc.
- **Assistant·es-étudiant·es :** Etudiant·es de BA ou MA à l'UNIL. Maximum à 40% pendant les périodes de cours, jusqu'à 100% pendant les vacances universitaires

ENCADREMENT DE THESE

Depuis 2025, les MA Ambizione FNS ne peuvent plus co-diriger de thèses de doctorat

STARTING GRANTS

DIRIGEZ VOTRE PROJET INDÉPENDANT ET VOTRE ÉQUIPE EN SUISSE

OBJECTIF

Les FNS Starting Grants (StG) représentent le plus haut niveau d'encouragement de carrière du FNS. Ils permettent aux chercheur·euses de mener leur projet et de diriger une équipe de recherche en Suisse. Les requérant·es doivent avoir plusieurs années d'expérience de recherche après leur doctorat, au cours desquelles ils·elles ont déjà contribué à des recherches scientifiquement indépendantes et importantes dans leur domaine.

NOUVEAUTÉS 2026

La mise au concours 2026 s'ouvrira le 1er février 2026 avec le dépôt au 5 mai 2026, à 17h00. Ces délais diffèrent de l'appel précédent qui avait un délai de soumission au 15 janvier. Ce changement de calendrier n'affectera pas l'éligibilité des requérant·es.

ÉLIGIBILITÉ CANDIDAT·E

- Fenêtre d'éligibilité entre 2 et 8 ans après la thèse
- Justifier d'au moins 2 ans dans de recherche à 80 % en Suisse, ou être de nationalité suisse, ou avoir un diplôme suisse reconnu (Master, PhD ou équivalent)
- Ne pas encore avoir atteint l'objectif de cet instrument (à savoir diriger son propre projet et une équipe de recherche en Suisse). Les candidat·es **ne sont pas** éligibles si les deux critères suivants sont remplis :

1. Avoir déjà un poste permettant de diriger un projet de recherche et une équipe (p.ex, corps professoral)
1. Avoir déjà reçu des financements importants de tiers pour un projet de recherche (ERC StG, CoG). Ambizione ne compte pas comme un financement significatif de tiers.

CATÉGORIE ET DURÉE DU SUBSIDÉ

- « Subside Starting Grant avec salaire » (salaire du·de la bénéficiaire et fonds de projet)
- « Subside de projet Starting Grant » (uniquement les fonds de projet)
- Maximum 5 ans.

DELAI DE SOUMISSIONS

05 mai 2026.

FINANCEMENT

- Salaire de la personne requérante
- Les fonds de recherche de max 1 mio CHF.

FINANCEMENT CONCOMITANTS

- Possibilité de candidater à la fois à un ERC StG et à un FNS StG.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

CANDIDAT·E

- Capacité démontrée à mener des recherches novatrices (*ground-breaking nature and impact*).
- Créativité et pensée originale dans les travaux antérieurs
- Expertise scientifique et compétences nécessaires pour exécuter le projet avec succès.

PROJET DE RECHERCHE

- Caractère innovant de l'approche et de concepts, impact potentiel sur les enjeux scientifiques majeurs.
- Objectifs ambitieux dépassant l'état de l'art.
- Faisabilité de l'approche scientifique
- Adéquation de la méthodologie, de l'organisation du travail, des ressources, du calendrier et de l'engagement du·de la PI avec les objectifs visés par le projet.



STARTING GRANTS

PRATIQUES ADMINISTRATIVES DE L'UNIL

FONCTION À L'UNIL

Professeur·e assistant·e boursier FNS. Il·elle n'est pas engagé·e en prétitularisation conditionnelle. Engagement pour une période de quatre ans, renouvelée éventuellement de deux ans au maximum.

REMUNERATION

Les classes de salaire du·de la Professeur·e assistant·e boursier FNS sont les mêmes que celles du Professeur·e assistant·e à savoir les classes 29-32. Le salaire initial est fixé sur la base de la Directive 1.24 de la Direction.

ENCADREMENT DE THESE

Les professeur·es assistant·es sont autorisé·es à diriger des thèses pour autant qu'un·une codirecteur·trice permanant·e au sein de la Faculté soit nommé· par la Commission de la recherche.

TAUX D'ACTIVITÉ

Le·la Professeur·e assistant·e boursier FNS est engagé·e en principe à 100%. NB : Le cahier des charges prévoit 20 % de charge d'enseignement.

TYPE DE FINANCEMENT

Les postes de Professeur·e assistant·e boursier FNS sont financés par le fonds FNS. Ils sont régis par la LUL, le CO, le Règlement du FNS et la Directive 1.32 de la Direction de l'UNIL.

EMPLOI DE COLLABORATEUR·TRICES

Il est possible d'engager 3 types de collaborateurs·rices selon la réglementation FNS (Annexe 12) :

Doctorant·es : Taux d'engagement de 100%, dont 85% destinés à la rédaction de la thèse. Durée maximum de 4 ans. Possibilité d'effectuer une mobilité à l'étranger pour une durée de 6 à 12 mois.

Postdoctorant·es : À l'UNIL chercheur·es FNS Senior. Au maximum jusqu'à 5 ans après la date de soutenance de thèse

Autres collaborateur·trices

- Chercheur·es FNS junior : Chercheur·es titulaire d'un MA ne préparant pas de doctorat
- Personnel administratif et technique (PAT) : Titulaires d'un doctorat ne visant pas de qualification scientifique complémentaire et ne remplissant pas les conditions de la catégorie postdoc du FNS (5 ans après l'obtention de la thèse). Ex: Chargé·es de recherche, laborantin·es, etc.
- Assistant·es-étudiant·es : Etudiant·es de BA ou MA à l'UNIL. Maximum à 40% pendant les périodes de cours, jusqu'à 100% pendant les vacances universitaires